

CRCM Rhône Alpes

Bilan des activités Années 2005-2008

Table des matières

Introduction générale

Les défis du CFCM et des CRCM	page 4
1 – Bilan 1 : Construction de mosquée	page 7
2 – Bilan 2 : Mise en place de carrés musulman	page 9
3 – Bilan 3 : Abattage rituel de l'Aïd al Adha	page 19
4 – Bilan 4 : Pèlerinage	page 32
5 – Bilan 5 : Aumônerie des prisons, des hôpitaux et de l'armée	page 37
6 – Bilan 6 : Formation des imams	page 39
7 – Bilan 7 : Dialogue interreligieux	page 43
Annexes	page 58

Introduction générale

Les musulmans de France : du mythe du "retour au pays" à la sédentarisation.

Environ six millions de musulmans vivent en France. Leur présence résulte des flux migratoires en provenance essentiellement des anciens empires coloniaux d'Afrique au début des années 1960. Originaires essentiellement du Maghreb et d'Afrique mais aussi de Turquie, cette population très majoritairement sunnite compte 10 à 20% de pratiquants, c'est-à-dire qui pratiquent régulièrement les cinq prières quotidiennes qui constituent l'un des cinq piliers de l'Islam avec la profession de la Foi, le jeûne du mois de Ramadan, l'aumône obligatoire et le pèlerinage à la Mecque.

En France comme partout ailleurs, les musulmans n'ont pas de hiérarchie cléricale à l'image des catholiques par exemple, et le Conseil Français du Culte Musulman (CFCM) ne peut pas jouer le rôle d'interlocuteur unique comme le font les évêques. L'autorité religieuse de l'Islam est plurielle, multi-céphale et aucune personnalité aussi respectée soit elle ne peut prétendre s'exprimer au nom de tous les musulmans, ce qui constitue un véritable problème en France et en Europe.

Après la mort du prophète Muhamed au 7^{ème} siècle, les savants musulmans (ulémas) s'efforcèrent d'élaborer un cadre juridique pour organiser la vie des musulmans au quotidien. De cet effort intellectuel (Ijtihad), l'Islam sunnite vit naître 4 écoles juridiques ou rites musulmans qui continuent d'exister encore aujourd'hui.

Depuis lors, tous les musulmans, y compris de grands savants comme Averroès (13^{ème} siècle) par exemple s'identifiaient à l'une de ces écoles Hanafite, Malikite, chafite et Hanbalite du nom de leurs fondateurs unanimement respectés.

En France, il y a essentiellement deux écoles juridiques chez les musulmans :

- *l'école malikite* en ce qui concerne les musulmans originaires du Maghreb (Algérie, Maroc et Tunisie)
- *l'école Hanafite* pour les musulmans originaires de la Turquie.

L'Islam de France comme les autres religions est traversé par un grand nombre de courants de pensée et des mouvements divers. On distingue essentiellement deux courants :

- *les littéralistes* : ils adoptent une lecture littéraliste des textes fondateurs de l'Islam (Coran, hadiths) auxquels ils veulent adapter contexte.
- *les réformateurs* : Ils adoptent une lecture contextualisée des textes fondateurs de l'Islam. Ils appellent à adapter ces textes au contexte européen sans toucher bien sûr aux fondements.

CFCM : un acquis pour les musulmans de France.

L'Islam constitue la deuxième religion de France. Aussi, la nécessité de créer une instance représentative du culte musulman ne fait l'objet d'aucune contestation. Comme toutes les autres grandes religions de notre pays, les musulmans ont besoin de cette structure grâce à laquelle ils pourront discuter avec les pouvoirs publics et l'ensemble de la société. Les musulmans avaient le droit de demander cette instance, ne serait-ce qu'à titre symbolique. C'est pourquoi, plus de 80% des deux mille lieux de culte musulman que compte la France ont participé aux élections du Conseil français du culte Musulman en 2003.

Aussi surprenant que cela puisse paraître, la survie du CFCM, est en en soit un exploit. Cette toute nouvelle instance représentative de l'islam de France a pu résister contre vent et marrés à toutes les tentatives de déstabilisation et mises à mort dont il a fait objet à l'extérieur comme à l'intérieur de la communauté. Si le CFCM existe toujours, nous diront certains, c'est grâce au ministère de l'intérieur qui n'a pas intérêt à ce qu'il disparaisse de sitôt. Je ne partage pas cet avis mais peu importe, l'essentiel est que le CFCM ait pu se maintenir en vie même s'il était chroniquement en panne. Il fait désormais parti des acquis de la communauté musulmane de France.

Pour continuer à exister, le CFCM doit s'affirmer davantage. Il doit changer, bouger, évoluer et se transformer. Il doit surtout apprendre résoudre dans la paix et la sérénité, les problèmes et les divergences qui le minent de l'intérieur : Combat de chefs, manque de compétence, manque de projet, manque de communication, influence étrangère...

Conseil Régional du Culte musulman - CRCM

Les Conseils Régionaux du Culte Musulman (CRCM) constituent une véritable aubaine pour les musulmans, l'administration et l'autorité locale. Un des objectifs essentiels du CRCM consiste à convaincre les autorités locales qu'il n'y a pas de solution aux difficultés que vivent les musulmans de France actuellement, si nous ne les aidons pas à se construire une identité dans ce pays profondément laïcisé. Cette identité passe par le respect de la dignité de chacun, en particulier par la lutte contre les discriminations, par la promotion sociale et par la possibilité de pratiquer sa religion dans des conditions dignes.

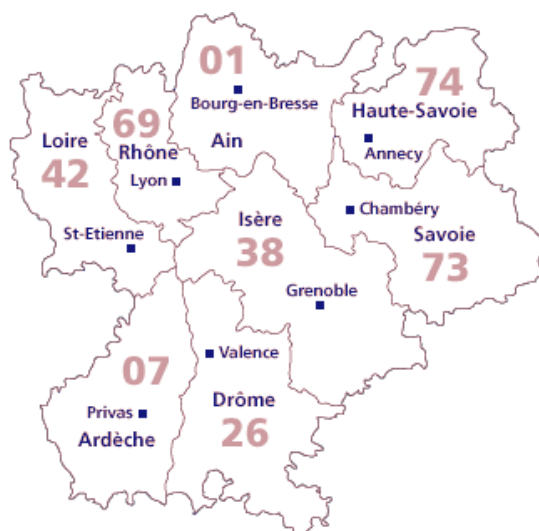
La mission des CRCMs consiste justement à ouvrir au grand jour la pratique du culte Musulman :

- 1- La construction et la remise aux normes de sécurité des mosquées et des lieux de culte (Voir Bilan 1, page....)
- 2 - La mise en place des carrés musulmans dans les cimetières : Les musulmans doivent pouvoir enterrer leurs morts dans le respect des traditions religieuses et conformément aux lois républicaines (voir bila 2, page.....).
- 3 - L'abattage rituel et la préparation de la fête de l'Aïd Al Adha (voir bilan 3, page).
- 4 - Les aumôneries dans les prisons et dans les hôpitaux : un travail conséquent nous attend dans ce domaine (voir bilan 4, page).
- 5 - Le pèlerinage (voir bilan 5, page...).
- 6 - La formation et l'encadrement des imams (voir bilan 6, page...)
- 7 - Le dialogue interreligieux (voir bilan 7, page)

Voilà les dossiers les plus importants avec sur lesquels nous travaillons actuellement avec les différentes commissions que nous avons mises en place au CRCM Rhône Alpes. Dans chaque département, nous avons nommé un délégué départemental qui est l'interlocuteur du CRCM auprès de la préfecture et des élus locaux.

La région Rhône Alpes

La région Rhône Alpes compte environ **6 millions d'habitants** (voir tableau 1) dont **600 000 musulmans** réparties dans les huit départements. La majorité des musulmans habitent le département du Rhône ou ils sont estimés à **300 000 personnes**. La région Rhône Alpes compte environ **170 mosquées et lieux de culte (voir tableau 2)**. Il s'agit souvent de salles de prière dont la superficie ne dépasse guère les cent mètre carré. Sont-elles suffisantes en nombre ? Manifestement non au regard des demandes de plus en plus nombreuses qui nous parviennent aux Conseil Régional du Culte Musulman.



**La région Rhône Alpes compte 8 départements
avec plus 6 millions d'habitants dont environ 600 000 sont musulmans**

Département	Nbre de population	Pourcentage
01	515 478	9,1 %
07	286 160	5 %
26	437 817	7,75 %
38	1 093 786	19,37 %
42	728 870	12,9 %
69	1 578 423	28 %
73	373 350	6,6 %
74	631 350	11,18 %
TOTAL	5 645 847	100%

Tableau 1 : Région Rhône – Alpes Bilan démographique

Département	Nbre de Mosquées	%
AIN	16	9.24
SAVOIE	6	5.55
H. SAVOIE	17	9,82
DROME	7	4
LOIRE	30	17,34
RHONE	50	28.9
ARDECHE	12	7
ISERE	35	20.2
TOTAL	173	100,00

Tableau 2 : Répartition des mosquées dans la région Rhône Alpes

Les défis du Conseil Français du Culte Musulman (CFCM) et des CRCM

(une version courte de cet article a été publié dans le monde en juin 2005).

Le 8 juin prochain, les musulmans de France organiseront des élections pour renouveler les membres de Conseil Français du Culte Musulman (CFCM) et des CRCM (Conseil Régional du Culte Musulman). Pour son premier mandat, le CFCM a reçu beaucoup de critiques pour son maigre très bilan. Si certaines de ces critiques sont infondées, beaucoup mériteraient plus d'attention. Le CFCM doit être à l'écoute des musulmans et savoir faire face aux divergences qui le minent à l'intérieur comme à l'extérieur de la communauté musulmane. Pour son troisième mandat, le CFCM doit relever plusieurs défis, politique, financier et intellectuel car les musulmans de France attendent beaucoup (peut être trop) de cette instance qui n'est encore qu'au stade de balbutiement.

1) continuer à exister : Le CFCM est un acquis pour les musulmans de France

Aussi surprenant que cela puisse paraître, la survie du CFCM, est en en soit un exploit. Cette toute nouvelle instance représentative de l'islam de France a pu résister contre vent et marrés à toutes les tentatives de déstabilisation et mises à mort dont il faisait objet à l'extérieur comme à l'intérieur de la communauté. Si le CFCM existe toujours, nous diront certains, c'est grâce au ministère de l'intérieur qui n'a pas intérêt à ce qu'il disparaisse de sitôt. Je ne partage pas cet avis mais peu importe, l'essentiel est que le CFCM ait pu se maintenir en vie même s'il était chroniquement en panne. Il fait désormais parti des acquis de la communauté musulmane de France. Je souhaite que le CFCM s'affirme davantage, change, bouge, évolue, s'améliore, se transforme mais il doit continuer à exister malgré ses faiblesse et ses maladreses car *"ce qui ne peut être totalement saisi ne doit pas être entièrement délaissé"* stipule la règle juridique bien connu.

2) dépasser les clivages d'appartenance

L'islam de France est parcouru par diverses tendances et courants de pensée et chaque musulman est libre d'adhérer au courant qui lui permet de s'épanouir dans le cadre du respect des lois républicaines. Mais cette appartenance ne doit pas affecter notre union dans l'action. Les membres du CFCM ne sont pas (ne devraient pas) être les représentants d leurs fédérations respectives mais de l'ensemble des musulmans de France. La réussite et la pérennité du CFCM dépendront de sa capacité à dépasser les clivages des fédérations, à accepter la diversité et à en faire une richesse. Laisser s'installer au sein de la communauté musulmane le sentiment selon lequel les responsables du CFCM ne seraient que des gestionnaires intéressés du culte musulman serait se condamner à l'immobilisme, refuser d'avancer sur la route du changement pour l'intérêt de l'islam et les musulmans de France.

3) investir dans l'intelligence

Notre communauté regorge de compétences dans tous les domaines. Le CFCM doit savoir mobiliser toutes ces énergies pour les préparer à assumer des responsabilités. Les jeunes ne s'intéressent encore que très peu au CFCM qu'il juge très dépendant politiquement et financièrement. Il en est de même pour les femmes, souvent piliers de notre communauté. Elles sont peu présentes dans le conseil d'administration et autres instances de décision du CFCM et des CRCM. Pour servir l'islam de France, le CFCM doit investir dans l'intelligence qui est le moteur d'une transformation du paysage musulman en France. C'est pourquoi, la compétence et l'honnêteté doivent être les seuls critères dans le choix des représentants musulmans.

4) la reconnaissance du statut d'imam

Être imam n'est pas facile de nos jours. C'est sans doute l'un des métiers les plus difficiles en France. Beaucoup de nos imams aujourd'hui ne savent plus quoi faire. On leur demande tout et n'importe quoi : maîtriser le Français, connaître l'histoire et les lois du pays, être versé dans les sciences religieuses, être à l'écoute des fidèles de la mosquée, résoudre leurs problèmes familiaux... Comment peut demander tout cela à une personne qui n'a aucun statut juridique légal ni de salaire régulier et vit habituellement de l'aumône des fidèles quand il n'est pas "Rmiste" et subit souvent les tracasseries de l'administration lors du renouvellement de son titre de séjour. L'imam doit savoir s'exprimer en Français, c'est une évidence.

Mais pour exiger cela du premier représentant de l'islam de France, il faut d'abord lui accorder un statut juridique et mettre à sa disposition les conditions et les moyens qui lui permettent d'exercer dignement son métier.

5) l'aumônerie : le CFCM doit prendre en charge la nomination des aumôniers

L'islam serait " la première religion carcérale de France " selon le sociologue Farhad Khosrokhavar. Ce dernier affirme que les détenus de culture musulmane dépassent souvent les 50%, atteignant parfois 80% dans les centres pénitenciers proches des banlieues. Un triste record qui contraste avec le nombre d'aumôniers musulmans : 77 sur un total de 850, tous cultes confondus. C'est notoirement insuffisant quand on sait que parmi ces aumôniers musulmans, il en est certains qui n'ont jamais mis les pieds dans une prison alors qu'ils perçoivent un salaire ou des indemnités. Ce n'est pas normal, ni moral. C'est pourquoi, la nomination des aumôniers doit relever des compétences du CFCM.

Il faut également revoir le système de rémunération pour éviter les abus. Ne doivent être salariés ou indemnisés que les aumôniers qui respectent leur engagement en faisant régulièrement leur travail dans les prisons ou les hôpitaux.

6) la construction et la remise aux normes de sécurité des mosquées.

La France compterait plus de 1 800 mosquées. Il s'agit souvent de salles de prière dont la superficie ne dépasse pas les cent mètre carré. Sont elles suffisantes en nombre ? Manifestement non au regard des demandes de plus en plus nombreuses qui parviennent aux CRCM.

En fait, les musulmans (comme leurs concitoyens juifs et chrétiens) demandent des mosquées ou des salles de prière de proximité. Les villes et les communes qui comportent en nombre des français de confession musulmane doivent disposer d'une grande mosquée digne et de quelques salles de prière de proximité. Mais l'urgence aujourd'hui est sans doute la mise aux normes des salles de prière et des mosquées existantes. Beaucoup de lieux de cultes musulmans ne répondent pas aux règles élémentaires de sécurité et sont souvent indignes de notre pays.

7) Elaborer une jurisprudence en phase avec le contexte Français

Contrairement aux idées reçues, l'islam peut être un facteur d'intégration pour les jeunes français musulmans nés et élevés en France à condition de reconsidérer notre rapport à ses textes fondateurs : le Coran et la Sunna (la tradition du prophète). Rares sont les réflexions approfondies qui ont été entreprise sur la contextualisation de ces sources par des musulmans vivant en France. A long terme, nous devons apprendre à faire la distinction entre les lois fondamentales (Al-thawâbit) et les lois circonstancielle (Al-moutarayirât) pour élaborer une jurisprudence (fiqh) en phase avec le contexte Français.

Un travail colossal attend les musulmans de France dans ce domaine.

8) islamophobie : création de cellules de veille et de suivi des incidents islamophobes.

La recrudescence des actes à caractères islamophobes depuis les évènements tragiques du 11 septembre est un fait incontestable : mosquées incendiées ou taguées, des imams agressés, des mères de famille importunées dans la rue parce que portant le voile, cimetières profanés...

Nier les menaces et violences exercées contre des Français musulmans ou relativiser ce fait social nouveau et extrêmement préoccupant est une grossière erreur. Une vigilance constante s'impose aux responsables du CFCM pour qui la lutte contre les actes islamophobes doit être une priorité absolue. Il faut intervenir au moindre incident islamophobe, même verbal, il ne faut rien tolérer, rien laisser passer. Pour ce faire, le CFCM doit travailler avec le ministère de l'intérieur à la mise en place, au niveau régional et avec le concours des CRCM, des cellules de veille et de suivi des incidents islamophobes.

9) Le dialogue interreligieux : un espace d'échange et de concertation face aux obscurantistes

A part quelques expériences plus ou moins réussies dans certaines villes, le dialogue interreligieux ne s'est jamais véritablement développé en France. Je ne veux pas m'étaler sur les raisons qui sont multiples et variées. Je suis convaincu qu'il faut entreprendre et développer un dialogue sérieux entre les religions pour deux grandes raisons : D'abord, parce qu'il faut admettre les diversités religieuses de notre société sans chercher ni à les camoufler, ni à de les supprimer. Il faut, au contraire, essayer de se comprendre, de se connaître, de communiquer. Ensuite, le dialogue interreligieux contribue à la paix, de manière certes modeste mais néanmoins efficace. Le CFCM devrait réfléchir à la mise en place d'un espace d'échange et de concertation avec les juifs et les chrétiens pour faire face aux obscurantismes réducteurs qui tentent d'opposer nos communautés.

10) indépendance politique et financière

Le CFCM ne pourra relever tous ces défis que lorsqu'il décrochera son indépendance politique et financière. On ne peut plus (on ne doit plus) tolérer que des pays étrangers s'immiscent, ouvertement, dans les affaires de l'islam de France. Les musulmans de France doivent se prendre financièrement en charge et ils ont les moyens de le faire : utiliser le marché de la viande Hallal estimé à plus de 10 milliards d'euros et le pèlerinage estimé à plus de 100 millions d'euros pour ne citer que ceux là. Il appartient aux fédérations et aux grandes mosquées du CFCM de donner l'exemple en ayant le courage d'attribuer la gestion de ces marchés au CFCM c'est-à-dire à tous les musulmans de France.

C'est à ce prix là et seulement à ce prix que le CFCM acquerra son indépendance qui lui permettra de relever tous ces défis.